



Section académique de Créteil
SNFOLC, Maison départementale des syndicats
11-13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex
☎ 06 85 04 28 60
Mail : snfolc.creteil@gmail.com

ACCES A LA HORS CLASSE **2023**

Eligibilité : a minima 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon au 31/08/2023

L'appréciation finale (avis) est celle portée lors du 3^{ème} rdv de carrière ou lors de la 1^{ère} campagne d'accès au grade de la HC depuis 2019

Pour les agents n'ayant jamais eu d'appréciation précédemment :

- Enrichir son dossier sur i-prof avant le 7/04/2023
- Avis des chefs d'établissement et des IPR (*très satisfaisant, satisfaisant, à consolider*): du 11 avril au 23 avril 2023
- Sur la base de ces deux avis, le Recteur porte une appréciation utilisée pour le classement par barème (*Excellent (E) avec une limite de 30% par échelon, Très satisfaisant (TS) avec une limite de 45% par échelon, Satisfaisant (S), A consolider (C)*).

Barème (indicatif)

Avis : E 145 pts, TS 125 pts ; S 105 pts et C 95 pts

Ancienneté au 31/08/2023 à partir de 9^{ème} échelon + 2ans : 10 pts par an, sauf +20 pts entre 8 ans et 9 ans. Seuil de 160 pts (14 ans, soit 11^{ème} échelon + 9 ans)

Après classement de tous les promouvables (intégrant aussi les collègues ayant eu leur avis recteur lors d'une campagne précédente), les résultats seront disponibles sur I-Prof :

- Pour les certifiés, CPE, P.EPS et PSY-EN, le 31 mai 2023
- Pour les agrégés, remontée des propositions au ministère le 24 mai, résultats le 6 juillet

(Circulaires rectorales n°2023-019 et 020 du 02/02/2023)

ACCES A LA CLASSE **EXCEPTIONNELLE 2023**

Sont éligibles

- **Vivier 1** (fonctions particulières, cf circulaire) les agrégés à partir 2^{ème} échelon HC et autres corps 3^{ème} échelon HC au 31/08/2023
- **Vivier 2 :** agrégés 3^{ème} échelon HC + 3 ans et autres corps 7^{ème} échelon HC

Calendrier :

- Enrichissement CV I-prof jusqu'au 19/03
- Validation missions pour éligibilité vivier 1 du 20/03 au 24/03, message envoyé le 24/03, recours du 24/03 au 9/04
- Avis CE et Inspecteurs du 11/04 au 19/04, consultables à partir du 24/04. Le recteur arrêtera un avis

Barème :

Avis : Excellent 140 pts, très satisfaisant 90 pts, satisfaisant 40 pts, insatisfaisant 0 pt.

Ancienneté depuis la date d'éligibilité : 3 pts par an, plafonnés à 48 pts

Résultats :

Agrégés : 26 juin, transmission des propositions d'inscription au ministère pour les agrégés et résultats sur SIAP le 6 juillet.

Certifiés, CPE, P.EPS : Résultats sur I-Prof le 30 juin 2023

Circulaire rectorale n°2023-16 du 02/02/2023)

ACCES A L'ECHELON **SPECIAL CE 2023**

Eligibilité : 4^{ème} échelon Classe Exc + 3 ans au 31 août 2023

Avis des chefs d'établissement et des IPR du 9 mai 2023 au 24 mai 2023 puis avis recteur Excellent (E) ; très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), Insatisfaisant (I)

Barème : Avis (E : 30 pts, TS : 20 pts, S : 10 pts, I : 0 pt) et ancienneté depuis date d'éligibilité : 10 pts par an plafonnés à 70 pts

Résultats sur I-prof le 30 juin 2023

circulaire rectorale n°2023-018 du 02/02/2023